Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260219-D2026_05-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 05**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***12 février 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etait absent : LE VAILLANT Nicolas,
Madame Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Thème : Environnement
Objet : Adhésion à BRUDED 2026

Monsieur le Maire fait part au conseil du renouvellement de l'adhésion à BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable) pour l'année 2026. La commune est adhérente depuis 2006. L'association BRUDED permet notamment de mettre en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Le montant de la participation est de 339.48 € (0,36 € par 943 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED
- décide de verser la participation de 339.48 € pour l'année 2026.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS